



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Montebello**

**SÉANCE  
ORDINAIRE**

**17 OCTOBRE 2023**

**MUNICIPALITÉ DE MONTEBELLO**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 17 OCTOBRE 2023 À 19H00**

**ORDRE DU JOUR**

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Suivi(s) de la dernière séance du Conseil**
  - 3.1 Changement d'ampoule Dell sur la rue Notre-Dame.
- 4. Parole au maire et correspondance**
  - 4.1 Parole de la mairesse
  - 4.2 Correspondance
    - Programme d'aide, terrain de tennis, montant à recevoir de 56,010\$
    - Jugement sur la demande en exhumation
- 5. Période de questions des citoyens**
- 6. Greffe et affaires juridiques**
  - 6.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 septembre 2023
  - 6.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 octobre 2023
  - 6.3 Adoption de la politique relative à la protection des renseignements personnels et politique de confidentialité.
- 7. Ressources humaines**
  - 7.1 Dépôt de la démission du conseiller municipal numéro 2
  - 7.2 Rémunération du personnel électoral
  - 7.3 Addenda au contrat de travail du directeur général agréé et greffier-trésorier
- 8. Finances – trésorerie**
  - 8.1 Liste sélective des chèques, des prélèvements et des dépôts directs
  - 8.2 État des comptes
  - 8.3 Rapport financier détaillé au 30 septembre 2023
- 9. Sécurité civile et sécurité incendie**
  - 9.1 Rapport mensuel du directeur du service d'incendie
  - 9.2 Demande d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires
- 10. Travaux publics**
  - 10.1 Rapport mensuel du directeur des travaux publics et gestion des eaux
  - 10.2 Contrat pour soufflage de neige, hiver 2023-2024
  - 10.3 Achat de sable, sel et pierre de riz, hiver 2023-2024



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

- 11. Urbanisme, aménagement et environnement**
  - 11.1 Rapport mensuel de la directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement (Août)
  - 11.2 Rapport mensuel de la directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement (Septembre)
  - 11.3 Dépôt de démission d'un membre du CCU
  - 11.4 Demande d'autorisation numéro 2023-0130 pour la propriété sise au 509, rue Notre Dame, dont le numéro de lot est le 5361837, afin de permettre une transformation de la façade, soit des travaux soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro PIIA 17 01
  
- 12. Communication, loisirs et culture**
  - 12.1 Rapport mensuel du coordonnateur des communications, des loisirs et culture
  - 12.2 Contrat d'entretien de la patinoire, hiver 2023-2024
  
- 13. Avis de motion et règlements**
  - 13.1 Adoption du règlement 889-2023 modifiant le règlement 889-2016 ; imposition d'une taxe aux fins de financement des centres d'urgence 9-1-1
  
  - 13.2 Adoption du règlement 962-2023 relatif à la gestion contractuelle
  
- 14. Affaires diverses**
  - 14.1 Programme d'aide aux passages à niveaux municipaux (PAPNM)
  - 14.2 L'offre de Tourisme Outaouais
  
- 15. Période de questions des citoyens**
  
- 16. Période de questions et commentaires des membres du Conseil**
  
- 17. Levée de la séance**



SÉANCE  
ORDINAIRE  
17 OCTOBRE  
2023

2023-10-161

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

### PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Montebello, tenue le **17 octobre 2023 à 19h 00** à la salle du conseil sise au 550, rue Notre-Dame, Montebello et à laquelle sont présents les conseillers Pierre Bertrand, Jean-Philippe Comeau, Benoit Millette, Jésabelle Dicaire et Dominique Primeau.

Formant quorum sous la présidence de la Mairesse, Madame Nicole Laflamme.

Madame Véronic Minot, greffière adjointe, est aussi présente.

Il y a 13 personnes qui assistent à la séance.

#### **1. Ouverture de la séance**

Madame Nicole Laflamme, Mairesse, déclare la séance ordinaire ouverte et souhaite la bienvenue aux membres du conseil présents.

#### **2. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Dominique Primeau

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté conformément à la loi.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

#### **3. Suivi(s) de la dernière séance du Conseil**

- Toutes les ampoules Dell (jaune-orange) sur la rue Notre-Dame ont été ou seront changé sous peu pour des Dell blanche, plus lumineuses.

#### **4. Parole à la mairesse et correspondance**

##### **4.1 Parole à la mairesse**

- Madame Nicole Laflamme, procède à l'allocution du mot de la Mairesse.

##### **4.2 Correspondance**

- Programme d'aide, terrain de tennis, montant à recevoir de 56,010\$
- Jugement sur la demande en exhumation

#### **5. Période de questions des citoyens**

Il a été questions de :

- Droit de passage Quad
- Disponibilité des procès-verbaux / Accès à l'information
- Prolongement de la période du camping
- Prime de départ employé
- Parc Biron



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

### 6. Greffe et affaires juridiques

2023-10-162

#### 6.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 septembre 2023

Conformément à l'article 201 du *Code municipal du Québec*, le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 septembre 2023 est déposé lors de la présente séance.

Il est proposé par Benoît Millette

RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 septembre 2023 déposé lors de la présente séance.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

2023-10-163

#### 6.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 octobre 2023

Conformément à l'article 201 du *Code municipal du Québec*, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 octobre 2023 est déposé lors de la présente séance.

Il est proposé par Pierre Bertrand

RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 octobre 2023 déposé lors de la présente séance.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

2023-10-164

#### 6.3 Adoption de la politique relative à la protection des renseignements personnels et politique de confidentialité.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Montebello désire encadrer la protection des renseignements personnels et confidentiels;

CONSIDÉRANT l'absence d'une politique relative à la protection des renseignements personnels et politique de confidentialité

Il est proposé par Dominique Primeau

QUE ce conseil souhaite se doter d'une politique relative à la protection des renseignements personnels et politique de confidentialité

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

### 7. Ressources humaines

#### 7.1 Dépôt de la démission du conseiller numéro 2

Le directeur général agréé Monsieur Mario Briggs a accepté le dépôt de la démission de monsieur André Mathieu poste conseiller numéro 2, le 29 septembre pour cause personnel ;

Le directeur général agréé et greffier trésorier, monsieur Mario B. Briggs agira comme président d'élection.

Un avis public du poste vacant sera affiché sur le site internet et sur le babillard de la municipalité.

2023-10-165

#### 7.2 Rémunération du personnel électoral

CONSIDÉRANT QUE la rémunération du personnel électoral est fixée par le règlement provincial sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les tarifs fixés par ce règlement rendent difficile le recrutement de personnel électoral d'autant plus que cette rémunération est imposable;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil peut par résolution fixer des tarifs plus élevés que ceux prévus au règlement.

Il est proposé par Jean-Philippe Comeau

Que ce conseil autorise les tarifs suivants;

Président d'élection :

- Pour la tenue du scrutin : 610\$
- Pour le vote par anticipation : 610\$
- Pour la confection de la liste électorale : 610\$

Secrétaire d'élection :  $\frac{3}{4}$  de la rémunération du président d'élection

Formation pour les membres du personnel : 22\$/ heure où le taux horaire du fonctionnaire, selon le cas plus élevé;

Scrutateur pour le vote le jour du scrutin : 280\$ ou le taux horaire du fonctionnaire, selon le cas plus élevé;

Secrétaire du bureau de vote pour le vote le jour du scrutin : 280\$ ou le taux horaire du fonctionnaire, selon le cas plus élevé;

Scrutateur pour le jour du vote par anticipation : 220\$ ou le taux horaire du fonctionnaire, selon le cas plus élevé;

Secrétaire du bureau de vote pour le jour du vote par anticipation : 220\$ ou le taux horaire du fonctionnaire, selon le cas plus élevé;

PRIMO : pour le jour du vote par anticipation : 220\$ ou le taux horaire du fonctionnaire, selon le cas plus élevé;



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

PRIMO : pour le jour du scrutin : 280\$ ou le taux horaire du fonctionnaire, selon le cas plus élevé;

Membre d'une commission de révision : 180\$ ou le taux horaire du fonctionnaire, selon le cas plus élevé;

Agent reviseur : 20\$/heure où le taux horaire du fonctionnaire, selon le cas plus élevé;

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

2023-10-166

### **7.3 Addenda au contrat de travail du directeur général agréé et greffier-trésorier**

CONSIDÉRANT les discussions entre les membres du conseil et le directeur général agréé et greffier-trésorier;

Il est proposé par Jean-Philippe Comeau

D'AUTORISER la mairesse à modifier le mode de rémunération au contrat de travail du directeur général agréé et greffier-trésorier, sous forme d'addenda.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

## **8. Finances – trésorerie**

2023-10-167

### **8.1 Liste sélective des chèques, des prélèvements et des dépôts directs**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser les paiements pour le mois de septembre 2023.

Il est proposé par Dominique Primeau

RÉSOLU

D'ADOPTER les prélèvements automatiques numéro 1382 à 1412 d'une somme de 95,181.09\$ les dépôts direct numéro 492 à 506 d'une somme de 37,386.01\$ et les chèques numéro 7576 à 7596 et 7611 à 7624 d'une somme de 104,792.76\$ du mois de septembre 2023 totalisant une somme de 237,359.86\$. Les chèques 7597 à 7610 ont été annulés faute de mauvaise impression.

D'AUTORISER le directeur général agréé et greffier-trésorier à effectuer les paiements.

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Véronic Minot, greffière adjointe, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

Véronique Minot  
Greffière adjointe

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

### **8.2 État des comptes**

L'état des comptes des différents folios bancaires de la Municipalité est déposé aux élus pour analyse.

### **8.3 Rapport financier détaillé au 30 septembre 2023**

Conformément aux dispositions prévues au *Code municipal du Québec*, le directeur général agréé et greffier-trésorier remet aux élus un état de la situation financière sommaire au 30 septembre 2023.

## **9. Sécurité civile et sécurité d'incendie**

### **9.1 Rapport mensuel du directeur du service d'incendie**

Monsieur Daniel Bisson, directeur du service d'incendie de Montebello, dépose son rapport du mois de septembre 2023.

Le Conseil prend connaissance du rapport.

Madame Nicole Laflamme, mairesse, fait la lecture des points significatifs.

2023-10-168

### **9.2 Demande d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires**

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

CONSIDÉRANT QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montebello désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montebello prévoit la formation de pompiers pour le programme Pompier I et/ou pour le programme Pompier II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Papineau en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par Pierre Bertrand

De présenter une demande d'aide financière pour la formation de pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Papineau.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

### **10. Travaux publics**

#### **10.1 Rapport mensuel du directeur des travaux publics et de la gestion des eaux**

Monsieur Éric Cayer, directeur des travaux publics et gestion des eaux, dépose son rapport du mois de septembre 2023.

Le Conseil prend connaissance du rapport.

Madame Nicole Laflamme, mairesse, fait la lecture des points significatifs.

#### **10.2 Contrat pour soufflage de neige, hiver 2023-2024**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a besoin de ramasser la neige accumulée sur l'ensemble de son territoire pendant la saison hivernale;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des soumissions à plusieurs fournisseurs locaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu plusieurs soumissions;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions ont été déposés aux membres du Conseil;

Il est proposé par Benoît Millette

RÉSOLU

D'APPROUVER la soumission du fournisseur, Les entreprises Jeffrey Desjardins au montant de 11,497.50\$ incluant les taxes.

2023-10-169





## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

D'AUTORISER le directeur général agréé et greffier-trésorier ou la trésorière adjointe à effectuer les déboursés nécessaires pour donner suite à la présente résolution et ce, dans le poste budgétaire 02 330 01 443.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

2023-10-170

### **10.3 Achat de sable, sel et pierre de riz, hiver 2023-2024**

CONSIDÉRANT QU'IL est nécessaire de sabler et de déglacer les routes du territoire de Montebello pendant la période hivernale;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des soumissions à plusieurs fournisseurs locaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu plusieurs soumissions;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions ont été déposées aux membres du Conseil;

Il est proposé par Dominique Primeau

RÉSOLU

D'APPROUVER la soumission du fournisseur Excavation Seguin Lafleur pour le sable à chemin au montant de 4 785,00\$ plus taxes. Ainsi que pour le sel et la pierre de riz au montant de 11 439,00\$ plus taxes.

D'AUTORISER le directeur général agréé et greffier-trésorier ou la greffière-trésorière adjointe à effectuer les déboursés nécessaires pour donner suite à la présente résolution, et ce, dans le poste budgétaire 02 330 01 443 pour le sable à chemin et dans le poste budgétaire 02 330 00 629 pour le sel et la pierre de riz.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

### **11. Urbanisme, aménagement et environnement**

#### **11.1 Rapport mensuel de la directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement**

Madame Priscilla Melançon, directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement, dépose son rapport du mois d'août 2023.

Le Conseil prend connaissance du rapport.

Madame Nicole Laflamme, mairesse, fait la lecture des points significatifs.

#### **11.2 Rapport mensuel de la directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement**

Madame Priscilla Melançon, directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement, dépose son rapport du mois de septembre 2023.



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

Le Conseil prend connaissance du rapport.

Madame Nicole Laflamme, mairesse, fait la lecture des points significatifs.

### **11.3 Dépôt de démission d'un membre du CCU**

La directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement, Priscilla Melançon a accepté le dépôt de la démission de monsieur Alain Levesque, membre du CCU, le 4 octobre 2023 ;

Les membres du conseil en prennent connaissance et remercie monsieur Levesque pour son service.

2023-10-171

### **11.4 Demande d'autorisation numéro 2023-0130 pour la propriété sise au 509, rue Notre-Dame, dont le numéro de lot est le 5361837, afin de permettre une transformation de la façade, soit des travaux soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro PIIA-17-01**

CONSIDÉRANT QUE la demande d'autorisation numéro 2023-0130 pour la propriété sise au 509, rue Notre-Dame, dont le numéro de lot est le 5361837, afin de permettre une transformation de la façade, soit des travaux soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro PIIA-17-01 :

CONSIDÉRANT QUE ladite propriété se situe dans la zone commerciale 3-C du règlement de zonage numéro Z-17-01 dont une cour avant donne sur la rue principale ;

CONSIDÉRANT QUE ledit règlement sur les PIIA s'applique ;

CONSIDÉRANT QUE les documents soumis avec la demande ;

CONSIDÉRANT QUE les plans de l'architecte Vinod Gupta révisés et datés du 23 août 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE les plans de l'ingénieur E.P. Jokinen daté du 31 août 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE la construction d'une terrasse commerciale en cour avant en bois traité brun avec un garde-corps en métal noir et un treillis intimité pour cacher le dessous de ladite terrasse ;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle ouverture dans le mur avant pour l'installation d'une nouvelle porte d'entrée au bâtiment principal ;

CONSIDÉRANT QUE les murs du bâtiment principal garderont les mêmes couleurs qu'actuellement ;

CONSIDÉRANT QUE les images soumises pour montrer le treillis intimité et le plancher de ladite terrasse ;

CONSIDÉRANT QUE le projet s'harmonise avec le milieu environnant ;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation numéro 20230927-03 du Comité consultatif d'urbanisme du 27 septembre 2023, d'accepter la demande.



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

Il est proposé par Jean-Philippe Comeau

RÉSOLU

QUE le Conseil municipal approuve la demande d'autorisation numéro 2023-0130 pour la propriété sise au 509, rue Notre-Dame, dont le numéro de lot est le 5361837, afin de permettre une transformation de la façade, soit des travaux soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro PIIA-17-01.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

### **12. Communications, loisirs et culture**

#### **12.1 Rapport mensuel du directeur des communications, loisirs et culture**

Monsieur Jean-François Lahaye, directeur des communications, loisirs et culture, dépose son rapport du mois de septembre 2023.

Le Conseil prend connaissance du rapport.

Madame Nicole Laflamme, Mairesse, fait la lecture des points significatifs.

2023-10-172

#### **12.2 Contrat d'entretien de la patinoire, hiver 2023-2024**

Le conseiller Pierre Bertrand quitte son siège pour ce point.

CONSIDÉRANT QUE la patinoire doit être prête et fonctionnelle aussitôt que la température le permettra;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des soumissions à plusieurs fournisseurs locaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une offre de service répondant à toutes les attentes de la municipalité et à des coûts raisonnables au montant de 12,000\$;

CONSIDÉRANT QU'il y aura de la surveillance au chalet durant les heures d'achalandage pendant la semaine, de 16h à 20h.

Il est proposé par Jésabelle Dicaire

RÉSOLU

D'ADOPTER l'offre de service de monsieur François Périard, pour la confection de la glace de la patinoire aussitôt que la température le permet pour le début de la saison 2023, pour l'entretien de la glace durant toute la saison jusqu'à la mi-mars 2024.

D'AUTORISER le directeur général agréé et greffier-trésorier ou la trésorière adjointe à conclure et signer l'entente au nom de la municipalité de Montebello et ce, dans le poste budgétaire 02 70 130 447;



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Montebello**

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

**13. Avis de motion et règlements**

2023-10-173

**13.1 Adoption du règlement 889-2023 modifiant le règlement 889-2016 ;  
imposition d'une taxe aux fins de financement des centres d'urgence 9-1-1**

CONSIDÉRANT QU'IL n'est pas nécessaire de déposer l'avis de motion et du projet de règlement.

Il est proposé par Pierre Bertrand

RÉSOLU

D'ADOPTER le règlement numéro 889-2023 modifiant le règlement 889-2016 ;  
imposition d'une taxe aux fins de financement des centres d'urgence 9-1-1

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité**

2023-10-174

**13.2 Dépôt et avis de motion du règlement 963-2023 relatif à politique de  
confidentialité**

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, un avis de motion est donné par Jéssabelle Dicaire voulant qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, le règlement relatif à la politique de confidentialité soit proposé pour adoption.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité**

2023-10-175

**13.3 Adoption du règlement numéro 962-2023 relatif à la gestion contractuelle**

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du présent règlement a été dument donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 19 septembre 2023 et que le projet du règlement a été déposé à cette même séance et que tous les membres déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Dominique Primeau

RÉSOLU

D'ADOPTER le règlement numéro 962-2023 relatif à la gestion contractuelle.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

Adoptée à l'unanimité

### 14. Affaires diverses

2023-10-176

#### 14.1 Programme d'aide aux passages à niveau municipaux (PAPNM)

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide aux passages à niveau municipaux (PAPNM) vise à réduire, pour le public, les risques de collisions, de pertes en vies humaines et de blessures aux passages à niveau en appuyant les municipalités dans le cadre des travaux d'entretien de la signalisation, d'amélioration de la sécurité et de réfection de la surface de croisement aux passages à niveau;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montebello a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du PAPNM et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE les interventions visées par la demande d'aide financière Concernent un passage à niveau situé sur une route sous autorité municipale;

CONSIDÉRANT QUE le projet à réaliser est effectué en conformité avec la Loi sur la sécurité ferroviaire ou la Loi sur la sécurité du transport terrestre guidé;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés après la date de dépôt de la demande sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE toute dépense engagée après la date du dépôt de la demande d'aide financière au Ministère, mais avant l'acceptation de la demande, est au risque du requérant et sera considérée comme dépense admissible sous réserve de :

- l'acceptation de la demande d'aide (lettre d'annonce);
- la signature de l'engagement portant sur le respect des conditions du programme et des obligations en découlant;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Pierre Bertrand

D'AUTORISÉ la présentation d'une demande d'aide financière, et confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur.

Et certifie que Monsieur Mario Briggs, directeur général agréé et greffier-trésorier est dûment autorisée ou autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

2023-10-177

#### 14.2 L'offre de Tourisme Outaouais

CONSIDÉRANT QUE les salles de toilette publiques à la Gare sur la rue Notre-Dame ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite.

CONSIDÉRANT QUE de nombreux touristes visitent Montebello et ont besoin d'accéder aux salles de toilette.



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Outaouais propose à la municipalité d'entreprendre un projet de mise aux normes afin de rendre les salles de toilette accessibles, cela sans frais pour la municipalité.

Il est proposé par Benoît Millette

D'ACCEPTER en toute reconnaissance l'offre de Tourisme Outaouais de mettre aux normes la salle de toilette publique située à la Gare de Montebello, sur la rue Notre-Dame.

D'AUTORISER le directeur général agréé et greffier-trésorier, monsieur Mario B. Briggs à signer pour et au nom de la Municipalité tous document nécessaire et d'accepter l'offre de Tourisme Outaouais pour réaliser ce projet sans frais pour la municipalité.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

### **15. Période de questions des citoyens**

Il a été question de :

- Véhicule électrique à la bibliothèque
- Rapport financier 2022
- Égout pour roulotte sur le camping
- Manque d'éclairage à l'hôtel de ville le soir
- Infraction de citoyen / sécurité

### **16. Période de questions et communications des membres du Conseil**

Il a été question de :

- Politique de l'église (fermeture en hiver)

2023-10-178

### **17. Levée de la séance à 20h55**

Il est proposé par Benoît Millette

QUE la séance soit levée.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

### **SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LA MAIRESSE**

"Je soussignée, Nicole Laflamme, Mairesse de la Municipalité de Montebello atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal"



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Montebello**

Et j'ai signé ce 14 novembre 2023

Nicole Laflamme  
Mairesse

Véronic Miot  
Greffière adjointe

